

Objet : interpellation citoyenne du Collège communale en la séance publique du Conseil communal du 20 décembre 2016

Mr le Bourgmestre,

Le récent lancement de l'enquête publique concernant le projet de la centrale de biométhanisation a ramené sur le devant de la scène ce dossier dont on a déjà beaucoup entendu parler. Cependant personne ne semble vouloir clairement prendre position et il est à craindre que des réactions plus passionnelles qu'objectives ne finissent par s'imposer. Mon interpellation du Collège communal de ce soir vise à vous exposer le fruit des longues réflexions du groupe Ecolo Leuze sur le sujet mais surtout à connaître la position du Collège à ce sujet.

Il ne fait aucun doute que nos modes actuels de productions d'énergie, basés majoritairement sur l'utilisation de matières premières fossiles et non-renouvelables, nous conduisent dans une impasse tant d'un point de vue climatique qu'économique. Le développement d'énergies alternatives basées sur l'utilisation de ressources renouvelables et disponibles localement est donc une nécessité que nul ne peut nier. Le solaire, l'éolien sont aux nombres de celles-ci et nous avons déjà communiqué notre attachement à ces modes de production. La biométhanisation est une autre alternative.

Pour rappel, la biométhanisation est la production, par des bactéries, de méthane au départ de biomasse. Ce procédé se déroule spontanément sur terre et il s'agit, dans de telles centrales de biométhanisation, de le contrôler afin de récupérer le méthane produit. Cette production d'énergie locale, au départ d'une biomasse locale, est clairement de nature à renforcer notre indépendance énergétique.

La biométhanisation nous disons donc oui ! ... mais pas n'importe comment !

Le projet de la société SIBIOM propose une centrale de taille inédite en Wallonie requérant une biomasse annuelle d'environ 100 000 tonnes, provenant des 30 km à la ronde, pour une production de 1300 m<sup>3</sup> de gaz par heure. Le digestat produit à l'issue du processus de biométhanisation sera utilisé comme engrais dans les exploitations productrices de biomasse permettant ainsi d'y limiter les intrants chimiques. L'étude d'incidence semble indiquer que les nuisances tant en terme de charroi que d'odeur seront limitées. Le stockage délocalisé de la biomasse et l'exclusion des effluents d'élevage et des boues de station d'épuration de la liste des intrants permettra aussi de diminuer les risques de désagréments olfactifs.

Ce projet semble donc sur la bonne trajectoire... et pourtant !

La société SIBIOM a décidé de travailler avec des cultures dites énergétiques à savoir du maïs d'ensilage et de la betterave. Des cultures dont la seule fonction sera la production de biogaz. Ceci constitue pour nous un non-sens ! La biométhanisation ne représente un réel intérêt écologique que si elle utilise des sous-produits d'une autre activité. L'utilisation de cultures énergétiques consistera à reproduire exactement la même erreur qu'avec les agrocarburants de première génération qui ont mis en compétition la production d'aliments avec la production de carburant. Cette production, qui a

connu une croissance énorme et soudaine aux Etats-Unis, a mené, en 2008, à une flambée des prix des denrées alimentaires et, pour la première fois sur notre planète, aux émeutes de la faim des populations pauvres. En caricaturant à peine, on peut dire que ces populations pauvres ne parviennent plus à se nourrir pour que les riches puissent rouler en voiture ! Ceci est inacceptable pour nous ! Et ce n'est pas là le seul écueil à l'utilisation de culture énergétique ! SIBIOM rassure en disant que cela ne représentera que 2% de la surface agricole disponible en Wallonie Picarde... mais cette centrale de biométhanisation ne produira du biogaz que pour 5000 foyers... Ce type de stratégie conduirait donc, pour produire du gaz pour toute la Wallonie Picarde, à « confisquer » 40% des terres agricoles disponibles aujourd'hui... Un non-sens vous disais-je !

Mais existe-t-il une autre voie ? Bien entendu ! SIBIOM a fait le choix d'utiliser des cultures énergétiques plutôt que des sous-produits de cultures, essentiellement par commodité. Mais et betteraves sont en effet des intrants à haut pouvoir de production de méthane mais pas les meilleurs !

Le maïs et la betterave ont été choisis car ce sont des produits que les agriculteurs connaissent bien, produisent de façon routinière et pour lesquels il existe une garantie d'approvisionnement. Mais d'autres intrants sont utilisables : ce sont des sous-produits de cultures ou d'activités déjà existantes sur le territoire de la Wallonie picarde qui ne demanderaient pas de choisir entre production alimentaire et production énergétique. En voici quelques-uns :

- 1) La menue paille a un rendement de production meilleur que le maïs et la betterave. Elle est aujourd'hui laissée sur les champs lors de la récolte des céréales (froment et orge). A l'échelle de la Wallonie Picarde, un potentiel de 30 000 tonnes de menue paille est disponible ! SIBIOM en prévoit 2000 tonnes dans son projet... c'est insuffisant ! A ce jour des outils, peu coûteux, existent qui permettraient aux agriculteurs de profiter de ce revenu supplémentaire (50-75 euros/ha de céréale) en valorisant ce sous-produit de la culture de céréale. La paille et en particulier la paille grise pourrait également représenter un intrant important. On estime qu'au moins 10 000 tonnes de paille pourrait être valorisées dans cette filière, en plus des 30 000 tonnes de menue paille mentionnées ci-dessus
- 2) Le maïs canne a le plus haut potentiel de biomasse biométhanisable. Ce sous-produit de la récolte du maïs grain pourrait déjà aujourd'hui constituer jusqu'à 30 000 tonnes de biomasse par an. Et ce secteur est en très fort développement et l'ouverture d'une voie de valorisation de ce sous-produit, qui représente tout de même 13 tonnes à l'hectare, serait tout à fait de nature à accélérer encore ce développement.
- 3) On pourrait aussi valoriser la feuille de betterave ou certaines cultures intermédiaires qui sont aujourd'hui laissées sur le champ où elles se dégradent naturellement larguant dans l'atmosphère... du méthane. Concernant les cultures intermédiaires, ou engrais verts, des études sont en cours afin de développer des CIVEs, cultures intermédiaires à vocation énergétique, pour faire d'une pierre deux coups en somme. La centrale de SIBIOM pourrait également servir de banc d'essais pour ces cultures ! Production et innovation !
- 4) Enfin, comment ne pas penser à toutes ces tontes de pelouse qui finissent au parc à conteneur ou sur un tas dans le fond d'un jardin... elles aussi émettent du méthane, dangereux gaz à effet de serre, en se décomposant dans nos jardins... alors pourquoi ne pas les utiliser ? D'autant que pas mal de ces tontes et d'autres déchets verts sont déjà collectés dans les parcs à conteneur ! 30 000 tonnes par an nous dit IPALLE ! Pourquoi ne pas les utiliser ? SIBIOM nous a répondu : « parce que comme on utilise le digestat (résidu de la biométhanisation) comme fertilisant, il y a un danger de contamination dans les parcs à conteneur par d'autres substances ! » Foutaise ! Les déchets verts des parcs à conteneurs sont déjà convertis en compost ! IPALLE produirait-il du compost contaminé ? Non bien sûr ! La vraie raison de la non-utilisation des déchets verts nous la connaissons tous ! C'est un

secret de polichinelle ! La raison de l'exclusion des déchets verts des intrants dans le projet de SIBIOM c'est la volonté d'IPALLE de garder SON leadership sur la gestion des déchets ! Deux intercommunales qui devraient collaborer mais qui ne le font pas... c'est lamentable !

Une voie alternative aux cultures énergétiques existe donc. En cumulant les biomasses alternatives disponibles on s'approcherait d'un procédé utilisant exclusivement des « sous-produits » et des déchets ! Le projet actuellement proposé ne suit malheureusement pas cette voie !

Nous avons entendu les arguments du porteur du projet disant que l'approvisionnement en biomasse doit être garanti. Et que le démarrage sur base d'intrants « sous-produits » est trop risqué. Soit !

Mais il faut alors ajouter au projet des objectifs clairs et ambitieux qui garantiront l'augmentation progressive de la part de ces « sous-produits » et déchets verts, seule voie pour faire de ce projet une réussite énergétique ET écologique ! Comment ? En exigeant que l'octroi du permis unique soit conditionné à la mise en place par SIBIOM d'une politique extrêmement volontariste et ambitieuse en termes de modification de l'origine des intrants, et ce avec des objectifs chiffrés.

Du concret, pas des promesses :

- 25 % d'intrants « sous-produits » dans 5 ans et 60 % dans 10 ans ;
- l'acquisition et la mise à disposition, par SIBIOM, de l'équipement nécessaire à la récolte de ces sous-produits ;
- une solution pour l'inclusion des déchets verts des particuliers et professionnels du jardinage dans la composition des intrants !

**Ma question au Collège communal est donc la suivante : la commune a-t-elle déjà une position claire dans ce dossier et soutiendra-t-elle les propositions énoncées ci-dessus?**